



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

PREFECTURE DU GARD

BUREAU DES ELECTIONS ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

ASSOCIATIONS

Réf : DRLP/BEAG/

Tél. : 04 66 36 41 86 – 04 66 36 41 83

Fax : 04 66 36 41 76

**Récépissé de déclaration de CREATION
de l'association N° 0302022204**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le préfet du Gard
chevalier de la Légion d'honneur**

donne récépissé à **M. GERARD DOUDOUX, Président**
demeurant **KM 9 ROUTE DE SAUVE**
30900 NIMES

d'une déclaration en date du **5 octobre 2005**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

HARLEY DAVIDSON CLUB 30 LES CROCODILES

dont le siège social est situé **CHEZ M GERARD DOUDOUX**
KM 9 ROUTE DE SAUVE
30900 NIMES

Nîmes, le 10 octobre 2005

Le préfet,

Par le Préfet du Gard, Délégation,
Adjoint au Préfet, B.E.A.G.

M. DULIE

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1^{er} juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.

DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

Monsieur le Préfet

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et de l'article 1 de son décret du 16 Août 1901, de procéder à la déclaration d'un moto club ayant pour titre « Harley Davidson Club 30 » (H-D.C-30), « Les CROCODILES ».
Dont le siège se situe : Km 9, route de Sauve 30900 NIMES.

Cette association a pour but de faire participer les membres de ce club, leurs invités personnels et les invités du club à des activités principalement de nature à promouvoir, auprès de l'ensemble des motocyclistes et de tout public, une image positive de la moto tout en venant en aide à différentes maladies infantiles graves au travers de rassemblements de HARLEY DAVIDSON.

Cela implique notamment :

- l'animation de sorties motocyclistes sur un ou plusieurs jours et de rencontres ou de manifestations à caractère amical, familial ou humanitaire dont le thème se situe autour de la moto.
-
- la participation à diverses manifestations motocyclistes régionales, nationales ou internationales

Les personnes chargées de son administration et de sa direction sont :

DOUDOUX Gérard : Président
Né le 23.02.1946 à CLICHY (92)
Retraité
Nationalité française
56 Chemin de Peyreloube
30900 NIMES

GUERIN Jean-Claude : Vice-Président
Né le 12.09.1945 à MUSSIAN (24)
Retraité
Nationalité française
La Cigalière 424 Chemin de Caveroque
30210 CABRIERE

MINOLI Fabrice : Secrétaire
Né le 07.01.1959 à CRETEIL (94)
Artisan
Nationalité Française
G1 Avenue des Abrivados
34400 LUNEL